

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 09080

Numéro SIREN : 528 784 093

Nom ou dénomination : JAFa OPTIC

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 6501

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SARL Jafa Optique</u>										GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE		Neant ☐ *									
Adresse de l'entreprise <u>8 RUE DE VANVES 92140 CLAMART</u>										22 FEV. 2019											
SIREN <table><tr><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>7</td><td>8</td><td>4</td><td>0</td><td>9</td><td>3</td></tr></table>														5	2	8	7	8	4	0	9
5	2	8	7	8	4	0	9	3													
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	DEPOT N° <u>6501</u>					
1	2																				
1	2																				
										Exercice N clos le		<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>0</td><td>7</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>		3	1	0	7	2	0	1	7
3	1	0	7	2	0	1	7														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	83 000		012			83 000												
		Autres *	014			016															
	Immobilisations corporelles *	028	69 938		030	48 028		21 910													
	Immobilisations financières * (1)	040	3 188		042			3 188													
	Total I (5)			044	156 125		048	48 028		108 097											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			052															
		Marchandises *	060	17 201		062	2 420		14 780												
	Avances et acomptes versés sur commandes	064			066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	127		070			127												
		Autres * (3)	072	2 811		074			2 811												
	Valeurs mobilières de placement	080			082																
	Disponibilités	084	1 648		086			1 648													
	Charges constatées d'avance *	092	1 669		094			1 669													
	Total II			096	23 456		098	2 420		21 036											
Total général (I+II)			110	179 581		112	50 449		129 133												
PASSIF												Exercice N 1		NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120							7 500												
	Écarts de réévaluation	124																			
	Réserve légale	126							269												
	Réserves réglementées *	130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			132																
	Report à nouveau	134							5 103												
	Résultat de l'exercice	136							13 600												
	Provisions réglementées	140																			
	Total I			142					26 471												
Provisions pour risques et charges			Total II		154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							40 866												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166							19 139												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	28 321		172			42 656													
	Produits constatés d'avance	174																			
Total III			176					102 661													
Total général (I + II + III)			180					129 133													
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195			8 518												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182															
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																					

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL Jafa Optique		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/10/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	113 174		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				
		Services *		217	494			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	3 131		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	116 799		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	35 256	
		Variation de stocks (marchandises) *				236	(465)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	22 786			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 236	244	1 604			
Rémunérations du personnel *				250	25 313			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 695			
Dotations aux amortissements *				254	6 519			
Dotations aux provisions				256	2 420			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			7		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	102 134			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	14 665			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	2 028	
Produits exceptionnels (IV)				290	3 937			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			869			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 105			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	13 600			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 600	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 105		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	88		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (41. sixies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	1 622		
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	14 171	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	14 171	372		

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2017

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL Jafa Optique

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	83 000	402		404		406	83 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 350	442		444		446	12 350		
	Installations générales agencements divers	450	20 088	452		454		456	20 088		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	37 500	472		474		476	37 500		
Immobilisations financières		480	3 188	482		484		486	3 188		
TOTAL		490	156 125	492		494		496	156 125		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 367	532	510	534		536	10 877
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 677	542	2 009	544		546	12 686
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	20 465	562	4 000	564		566	24 465
TOTAL		570	41 509	572	6 519	574		576	48 028

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
				Régularisations	590	583	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL JAJA OPTIQUE										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		630		634		636		
	Sur stocks et en cours		640	3 124	630	2 420	644	3 124	646	2 420	
	Sur clients et comptes rattachés		650		642		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		652		664		666		
TOTAL			680	3 124	682	2 420	684	3 124	686	2 420	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
			Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles			700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains			710		715		2				
Constructions			720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage			730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.			740		745		5				
Matériel de transport			750		755		6				
Autres immobilisations corporelles			760		765		7				
TOTAL			770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995
Déficits imputés					983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996
Déficits reportables					984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice					860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129
Total des déficits restant à reporter					870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	20 801
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	8 221
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 - Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL Jafa OPTIC
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social: 8 rue de Vanves 92140 Clamart
RCS Nanterre 528 784 093

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23
décembre 2017**

L'an deux mille dix sept,
Le vingt-trois décembre
À 10h

Sont présents:

Monsieur Jean-François COUCHE détenant 282 parts
Monsieur Alain AZOULAY détenant 282 parts
Madame Anne JEAN détenant 186 parts

Associés de la société **SARL Jafa OPTIC**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jean-François COUCHE, préside la réunion en qualité de Gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés)
- le rapport de gestion de la gérance
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2017
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales
- le texte des projets de résolutions

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2017
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2017, et affectation des résultats
- rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- approbation de ces conventions
- quitus de gérance
- questions divers

Le président donne lecture:

- du rapport de gestion de la gérance
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce

Le président ouvre la discussion

Le président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice de 13 600 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Résultat - Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/07/2017** faisant ressortir **un bénéfice de 13 600 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **13 600 Euros**. L'assemblée décide d'affecter le résultat de **13 600 Euros**. De la façon suivante:

- À la réserve légale, pour un montant de 680 Euros
- au report à nouveau pour un montant de 12 920 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des cinq derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts)

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

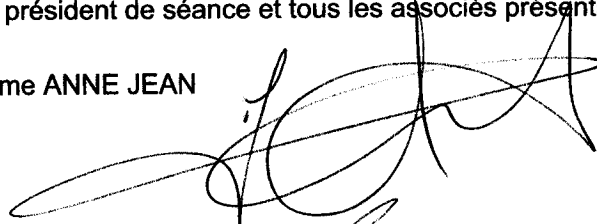
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés présents.

Madame ANNE JEAN



Monsieur ALAIN AZOULAY



Monsieur JEAN FRANCOIS COUCHE



CITY OPTIC
SARL Jafa Optic
8 rue de Vanves 92140 CLAMART
Tél. : 01 46 42 13 65
RCS 528 784 093 NANTERRE